

Département
du Nord

Arrondissement
de LILLE

CCAS de
CYSOING



Nomenclature : 5.2
2026/15

C.C.A.S DE CYSOING

Délibération du Conseil d'Administration du 6 mai 2025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cysoing, régulièrement convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Benjamin DUMORTIER, Maire de Cysoing, Président de droit du CCAS.

Étaient présents : Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Isabelle LEPERS, Laurent POUILLART, Martine HEURTEAUX, Frédéric MINET, Patrick COLIN, Catherine LUCHIER, Alain CHANU, Marie-Andrée DEVYLDERE, Elisabeth DUFOUR, Elisabeth DHERVILLE,

Étaient absentes excusées représentées : Bernadette COLLART, (procuration Marion DUBOIS), Martine HERBAUX (procuration Elisabeth DHERVILLE).

Étaient absents excusés : Pascal BOILEAU, Guy QUENET, Thérèse CAFFART.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents : 12

Nombre d'Administrateurs absents représentés : 2

Nombre d'Administrateurs absents excusés : 3

Point 01 : Approbation du PV du CA du 21 mai 2026

Aucune remarque n'étant formulée sur le procès-verbal de la séance du 21 mai 2026, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, l'adopte à l'unanimité.

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président
Benjamin DUMORTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les 2 mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'État

Département
du Nord

Arrondissement
de LILLE

CCAS de
CYSOING



C.C.A.S DE CYSOING

Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-un mai à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cysoing, régulièrement convoqué le 7 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Benjamin DUMORTIER, Maire de Cysoing, Président de droit du CCAS.

Étaient présents : Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Laurent POUILLART, Martine HEURTEAUX, Frédéric MINET, Patrick COLIN, Catherine LUCHIER, Guy QUENET, Alain CHANU, Marie-Andrée DEVYLDERE, Bernadette COLLART, Martine HERBAUX, Elisabeth DUFOUR, Elisabeth DHERVILLE, Thérèse CAFFART.

Était absente excusée représentée : Isabelle LEPERS (procuration Marion DUBOIS).

Était absent excusé : Pascal BOILEAU.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents : 15

Nombre d'Administrateur absent représenté : 1

Nombre d'Administrateur absent excusé : 1

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00 et fait l'appel des membres.

Il constate que le quorum est atteint et procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Budget 2025 : Compte de Gestion du Centre Communal d'Action Sociale
 2. Budget 2025 : Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale
 3. Budget 2025 : Affectation du résultat du Centre Communal d'Action Sociale
 4. Budget 2026 : Budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale
 5. Désignation des représentants siégeant pour le CCAS à l'Union Départementale des CCAS et CIAS du Nord, (UDCCAS 59)
- Questions diverses

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que les convocations pour les deux premières séances du Conseil d'Administration ont été adressées simultanément aux administrateurs, afin de respecter les délais légaux de transmission des documents budgétaires. Le procès-verbal d'une séance devant nécessairement être transmis avec la convocation et l'ensemble des pièces associées, celui de la première séance n'a pas pu être joint à l'envoi puisqu'elle ne s'était pas encore tenue. L'approbation du procès-verbal de la première séance sera donc inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration, conjointement à celui de la présente séance.

Monsieur CHANU et Madame Herbaux, absents lors du précédent Conseil d'Administration se présentent et expliquent à l'Assemblée leurs parcours.

POINT N° 1 – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2025

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée l'obligation légale, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable public, d'approuver le Compte de Gestion dressé par le Trésor Public pour l'exercice 2025.

Il précise que le Compte de Gestion, dûment visé et certifié conforme par le Comptable Public, retrace l'ensemble des opérations budgétaires exécutées au cours de l'exercice 2025, tant en dépenses qu'en recettes. Après vérification, les écritures du Compte de Gestion s'avèrent en totale concordance avec celles du Compte Administratif.

Les résultats synthétiques de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

- Section de Fonctionnement (Excédent cumulé) : 21 928,88 €
- Section d'Investissement (Excédent brut avant RAR) : 93 505,26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

1. DÉCLARE que le Compte de Gestion du CCAS pour l'exercice 2025 n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
2. APPROUVE le Compte de Gestion 2025 tel que présenté ;

Résultat du vote

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N° 2 – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2025

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2025, qui retrace l'exécution effective du budget du CCAS sur l'exercice écoulé.

1. Section de Fonctionnement

Etant donné le caractère très synthétique du projet de délibération présenté en séance, Monsieur le Président demande que le compte rendu soit enrichi pour présenter le détail des dépenses réalisées.

- **Dépenses réelles : 71 103,93 €**
 - Les dépenses du chapitre 011 – Charges à caractère général s'élèvent à 17 328,84 €.

Elles concernent principalement les actions menées en faveur des aînés, avec 11 598,28 € pour le repas des aînés (restauration, animation, cadeaux, fleurs et fournitures), 1 857,87 € pour les colis, 1 073,00 € pour le goûter et 683,48 € pour les actions à destination des résidents de l'EHPAD.

Le solde, soit 2 116,21 €, correspond aux charges générales du CCAS, notamment les assurances, les cotisations à l'UNCCAS et à l'UDCCAS ainsi que les taxes foncières.

- Les dépenses du chapitre 65 - Autres charges de gestion courante s'élèvent à 39 935,68 €.

Elles concernent principalement les aides apportées aux administrés, avec 24

300 € au titre des colis des aînés, 2 820 € de bons CCAS et 1 870 € d'aides et secours divers. Elles comprennent également 7 000 € de subventions versées à des associations caritatives (Restos du Cœur, Secours catholique, Secours populaire et Un Petit Coin de Ciel Bleu) dont 200€ en régularisation d'une subvention 2024 au secours populaire suite à un problème de RIB, 300 € au titre de la subvention vélo, ainsi que 3 645,68 € d'autres charges de gestion courante.

- Les dépenses du chapitre 042 - Dépenses d'ordre s'élèvent à 13 839,41 €.

Elles correspondent exclusivement à des opérations d'ordre d'amortissement, avec 7 198,51 € d'amortissements des biens et 6 640,90 € d'amortissements de subventions d'équipement. Une réduction de mandat de 123,81 € apparaît également dans les écritures, mais elle est compensée par une écriture du même montant et reste donc sans incidence sur le total net du chapitre.

- **Recettes réelles : 60 527,12 €**
 - *Chapitre 70 (Produits des services) : 1 096,57 €* (concessions de cimetières et produits divers).
 - *Chapitre 74 (Dotations et participations) : 52 000,00 €* (subvention d'équilibre de la Ville de Cysoing).
 - *Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) : 7 430,55 €* (revenus immeubles et divers).

Le résultat propre de l'exercice 2025 présente un déficit de -10 576,81 €.

Compte tenu du résultat antérieur reporté de 2024 (+32 505,69 €), l'excédent d'exploitation cumulé de la section de fonctionnement s'établit à 21 928,88 €.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Exercice 2025	71 103,93 €	60 527,12 €
Résultat 2025	-10 576,81 €	
Résultat antérieur reporté (2024)	—	32 505,69 €
Total	71 103,93 €	93 032,81 €
Excédent d'exploitation cumulé		21 928,88 €

2. Section d'Investissement

- **Dépenses réelles : 157 977,52 €** (exécutées intégralement au chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » ; les crédits du chapitre 21 d'un montant de 103 458,23 € n'ayant pas été consommés sur 2025 et étant reportés sur 2026).
- **Recettes globales : 251 482,78 €** (comprenant 236 852,24 € d'excédent reporté de 2024, 13 839,41 € d'opérations d'ordre et 791,13 € de FCTVA).

Le résultat de clôture d'investissement avant restes à réaliser s'élève à 93 505,26€.

Compte tenu des restes à réaliser (RAR) en dépenses pour 15 877,20 €, l'excédent de financement cumulé net s'établit à 77 628,06 €.

Investissement	Dépenses	Recettes
Exercice 2025	157 977,52 €	14 630,54 €
Résultat antérieur reporté (2024)	—	236 852,24 €
Excédent de financement (avant RAR)		93 505,26 €
Restes à réaliser (RAR)	15 877,20 €	—
Excédent de financement cumulé net		77 628,06 €

3. Synthèse générale des résultats de clôture 2025

Section	Résultat clôture 2024	Résultat exercice 2025	Résultat cumulé à la clôture 2025
Investissement (net des RAR)	236 852,24 €	-143 346,98 €	77 628,06 €
Fonctionnement	32 505,69 €	-10 576,81 €	21 928,88 €
TOTAL	269 357,93 €	-153 923,79 €	99 556,94 €

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président, se retire de la salle du Conseil et cède la présidence de séance à Madame DUBOIS, Vice-présidente pour procéder au vote de ce point

Monsieur COLIN interroge Monsieur le Président sur l'origine de l'excédent constaté. Monsieur le Président explique que celui-ci trouve principalement son origine dans les produits issus de la cession de terrains ayant notamment permis la réalisation du terrain synthétique du stade Jean Tiquet ainsi que la construction de la maison de santé située face au supermarché Match. Il précise qu'une partie de ces recettes a depuis été mobilisée pour participer au financement de différentes opérations d'investissement portées par la Ville, parmi lesquelles l'aménagement du parcours de bancs en ville ou encore la création de la salle de réunion située au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, hors la présence de Monsieur le Président, à l'unanimité :

1. APPROUVE et ADOPTE le Compte Administratif 2025 du CCAS de Cysoing faisant apparaître un résultat global cumulé de clôture de 99 556,94 € ;
2. FIXE les résultats définitifs de clôture 2025 comme suit :
 - Excédent d'exploitation cumulé (Fonctionnement) : 21 928,88 €
 - Excédent de financement net cumulé (Investissement) : 77 628,06 € (dont 15 877,20 € de RAR)
3. DÉCIDE du report de ces résultats au budget de l'exercice 2026.

Résultat du vote

Pour : 15 (Monsieur le Président s'étant retiré de la salle et ne prenant pas part au vote)

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Président réintègre la séance et reprend la présidence.

POINT N° 3 – Affectation du résultat de l'exercice 2025

Monsieur le Président rappelle que le Compte Administratif 2025 fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 21 928,88 € en section de

fonctionnement ainsi qu'un excédent de financement de 93 505,26 € en section d'investissement. Après prise en compte des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 15 877,20 €, l'excédent de financement cumulé net s'établit à 77 628,06 €.

Il indique qu'aucun besoin de financement n'étant constaté en section d'investissement, il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au report de fonctionnement (compte 002) du budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2025 de 21 928,88 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » ;
- CONFIRME le report de l'excédent d'investissement de 93 505,26 € au compte 001 ;
- PREND ACTE des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 15 877,20 €, portant l'excédent de financement cumulé net à 77 628,06 € ;
- DIT que ces résultats seront repris au budget primitif 2026 du CCAS.

Résultat du vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N° 4 – Adoption du Budget Primitif 2026

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2026 du CCAS, établi conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57. Il précise que ce budget tient compte des résultats de clôture de l'exercice 2025 précédemment approuvés et reprend les orientations d'action sociale définies lors du débat d'orientations budgétaires.

La section de fonctionnement s'équilibre à 83 685,88 € en dépenses et en recettes. Les recettes sont principalement constituées de la subvention communale (52 000,00 €), des produits de gestion courante (8 257,00 €), des produits de services (1 500,00 €) et de la reprise de l'excédent de fonctionnement 2025 (21 928,88 €). Les dépenses concernent essentiellement les charges de gestion courante liées aux actions sociales du CCAS, les charges générales de fonctionnement ainsi que le virement à la section d'investissement. La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 111 414,60 €. Elle intègre l'excédent d'investissement reporté de 93 505,26 €, le virement provenant de la section de fonctionnement pour 17 909,34 € ainsi que le report des restes à réaliser de l'exercice précédent pour 15 877,20 €.

Pour répondre à la demande d'informations complémentaires, sur demande de Monsieur le Président approuvée en séance par les administrateurs, le présent Procès-Verbal explicite davantage le poste des dépenses de fonctionnement projetées :

Les dépenses du chapitre 011 s'élèvent à 27 952,97 €.

Elles concernent principalement les actions menées en faveur des aînés, avec 12 000,00 € pour le repas des aînés (restauration, animation, cadeaux, fleurs et fournitures), 2 000,00 € pour les colis, 1 200,00 € pour le goûter et 700,00 € pour les actions à destination des résidents de l'EHPAD. Le solde, soit 12 052,97 € correspond aux charges générales du CCAS, notamment les assurances, les cotisations à l'UNCCAS et à l'UDCCAS ainsi que les taxes foncières

Les dépenses du chapitre 65 proposées s'élèvent à 33 743,57 €.

Elles concernent principalement les aides apportées aux administrés, avec 24 000 € au titre des colis des aînés, 2 820 € de bons CCAS et 1 623,57 € d'aides et secours divers. Elles comprennent également un budget de 5 000 € pour accompagner les associations caritatives et 300 € au titre de la subvention vélo

Les dépenses du chapitre 042 proposées s'élèvent à 17 909,34 €, Les crédits inscrits en 2026 s'élèvent à 17 909,34 €, contre 13 839,41 € réalisés en 2025, soit une hausse de 4 069,93 €. La totalité est prévue au 6811 – Dotations aux amortissements, afin de constater les amortissements des immobilisations du CCAS sur l'exercice 2026.

Les dépenses du chapitre 67 proposées s'élèvent à 4 080 € :

Une enveloppe de 4 080,00 € est inscrite au 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs, afin de permettre la prise en charge d'éventuelles annulations ou régularisations de recettes des exercices précédents.

Monsieur COLIN s'interroge sur les moyens dont disposent le CCAS et la commune pour identifier les personnes vulnérables ou en situation d'isolement. Monsieur MINET évoque notamment le dispositif MONALISA (Mobilisation Nationale contre l'isolement des personnes âgées), qui vise à prévenir l'isolement social des aînés grâce à l'intervention de bénévoles et à la mobilisation des acteurs locaux.

Madame HERBAUX s'interroge sur la capacité des personnes en difficulté à solliciter spontanément les services de la mairie. Madame DUBOIS estime que ce réflexe demeure relativement rare et que le repérage est plus souvent assuré par les travailleurs sociaux et les assistantes sociales.

Les échanges soulignent également l'intérêt de former des bénévoles afin de faciliter l'entrée en contact avec les personnes vulnérables. Monsieur QUENET indique à cet égard que l'ADMR est en mesure d'accompagner et de former des bénévoles pour rendre visite aux personnes en difficulté, tout en précisant que la principale difficulté réside dans le recrutement de bénévoles disponibles.

Madame DUFOUR partage son expérience au sein de l'association « Un petit coin de ciel bleu ». Elle explique que certaines personnes accueillies en EHPAD éprouvent des difficultés à participer aux activités collectives, citant notamment le cas d'un résident venu à la suite d'un rapprochement familial et qui demeurerait isolé dans sa chambre. Elle précise toutefois que la participation aux animations permet souvent une évolution progressive des comportements. Plus largement, elle souligne que chacun peine à se projeter dans une situation de perte d'autonomie.

Monsieur le Président et Madame DUBOIS rappellent que le CCAS avait accueilli un volontaire en service civique pendant une durée de six mois. Si plusieurs actions ont pu être engagées durant cette période, leur suivi n'a pas pu être assuré à l'issue de la mission, limitant ainsi les effets durables du dispositif. Monsieur COLIN constate que les évolutions de la société, marquées notamment par l'éloignement géographique et l'éclatement des cellules familiales, renforcent les risques d'isolement et rendent nécessaire la mise en œuvre d'actions adaptées. Madame LUCHIER suggère la réalisation d'une enquête à l'aide d'un flyer distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Elle estime également que la distribution des colis de Noël pourrait constituer une opportunité pour diffuser une information sur les services et accompagnements existants.

Madame DHERVILLE rappelle que la Communauté de Communes Pévèle Carembault avait précédemment mis en place un dispositif de visites à domicile auprès des personnes isolées réalisé par des bénévoles. Monsieur le Président s'interroge sur l'opportunité de relancer une telle démarche et rappelle que le service de portage de repas à domicile constitue déjà un moyen privilégié de repérer certaines situations de fragilité.

En conclusion des échanges, Monsieur MINET propose d'inviter un représentant de MONALISA afin de présenter le fonctionnement du dispositif et les actions pouvant être développées localement. Monsieur le Président

suggère parallèlement la création d'un Conseil des Sages qui pourrait être associé à la réflexion sur les actions à conduire et les moyens les plus adaptés pour identifier et accompagner les personnes isolées ou vulnérables sur le territoire communal.

A l'issue des débats et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget Primitif 2026 du CCAS de Cysoing, arrêté à 195 100,48 € en dépenses et en recettes ;
- APPROUVE le vote des crédits par chapitre pour l'exercice 2026 ;
- AUTORISE l'exécution du budget dans les conditions présentées.

Résultat du vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N° 5 – Désignation des représentants du CCAS à l'UDCCAS 59

Monsieur le Président rappelle que le CCAS de Cysoing est adhérent à l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS) et, à ce titre, à l'Union Départementale des CCAS et CIAS du Nord (UDCCAS 59). Il précise que chaque CCAS adhérent doit être représenté à l'assemblée générale de l'association par un membre de son conseil d'administration afin d'y exercer le droit de vote.

Afin d'assurer la représentation du CCAS de Cysoing au sein de l'UDCCAS 59, Monsieur le Président propose de désigner Madame Marie-Andrée DEVYLDERE en qualité de représentante titulaire et Monsieur Patrick COLIN en qualité de représentant suppléant.

Monsieur le Président indique que cette représentation implique peu de réunions. En revanche, les documents et supports transmis par l'UDCCAS présentent un intérêt certain et apportent des éléments utiles à la réflexion des administrateurs sur les politiques d'action sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- DÉSIGNE Madame Marie-Andrée DEVYLDERE en qualité de représentante titulaire du CCAS de Cysoing auprès de l'UDCCAS 59 ;
- DÉSIGNE Monsieur Patrick COLIN en qualité de représentant suppléant ;
- DIT que les représentants ainsi désignés exerceront le droit de vote du CCAS au sein des instances de l'UDCCAS 59.

Résultat du vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Les différents points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Président lève la séance.

Le Président
Benjamin DUMORTIER

